

# Un agriculteur face à Monsanto : la fin de 15 ans de combat ?

Publié par Sud-Ouest- 06.02.2019

La bataille judiciaire du céréalier charentais, Paul François, contre Monsanto devrait se terminer mercredi devant la cour d'appel de Lyon. Retour sur quinze ans d'un duel acharné

Une nouvelle fois, Paul François va remonter les marches de la cour d'appel de Lyon. Une nouvelle fois, il va entendre son infatigable avocat, Maître François Lafforgue rappeler son histoire. Une nouvelle fois, il ne devrait pas voir le visage de ceux qu'il accuse de l'avoir empoisonné.

C'était il y a bientôt quinze ans, le 27 avril 2004. Alors qu'il nettoie une cuve de son pulvérisateur pour le Lasso, **le céréalier charentais inhale des vapeurs de l'herbicide produit par la firme Monsanto** (1). S'ensuivent des mois d'hospitalisation, de pertes de connaissance, de comas, de violents maux de tête. Le monde médical tarde à faire le lien avec cet incident. **Certains médecins l'accuseront même de « se droguer » volontairement** avec l'herbicide. C'est grâce à la ténacité de sa femme, de proches et de scientifiques que le lien est fait entre son intoxication au Lasso et ses problèmes de santé.



© Photo Photo archives AFP

À la lutte pour se lever chaque matin, s'ajoute la bagarre judiciaire, entamée en 2005, pour faire reconnaître son intoxication comme **maladie professionnelle**. Il y parviendra en 2010. C'est pendant cette bataille qu'il décide, en 2007, [de porter plainte contre Monsanto pour insuffisance d'information au niveau de l'étiquetage concernant la dangerosité de l'herbicide](#) et non-respect du devoir de vigilance. Monsanto est condamné par le Tribunal de grande instance de Lyon en 2012, puis en appel en 2015.

## 73 250 euros collectés

À l'été 2017, la Cour de cassation renvoie tout le monde sur les bords de Saône au motif que **le fondement retenu n'était pas le bon**. Le dossier aurait dû porter sur la commercialisation en toute connaissance de cause d'un produit défectueux, plutôt que sur un défaut d'information sur l'étiquette. Aujourd'hui, Paul François, 55 ans, souffre toujours de **graves troubles neurologiques** qui l'empêchent parfois de se lever, de travailler et de vivre normalement. Ses séjours à l'hôpital

sont réguliers. Il le sait, il ne guérira pas. Fatigué, épuisé, malade, il a plusieurs fois voulu abandonner. Ses proches lui ont alors soufflé de lancer un appel au financement participatif pour l'aider à commencer à payer « timidement » son fidèle avocat, Me François Lafforgue. Celui qui défend également les victimes de l'amiante.

Je n'ai toujours pas touché un centime de Monsanto. Heureusement que j'ai eu à mes côtés ce cabinet engagé. »

Alors que 50 000 euros étaient espérés, le compteur affiche désormais **73 250 euros**. En plus des précieux subsides, Paul François a également récolté **un soutien moral qui l'a beaucoup touché**. « C'est important de voir qu'autour de moi autant de personnes se sont mobilisées. »

## **Pas de fonds d'indemnisation**

Aussi, ils devraient une nouvelle fois être nombreux mercredi à Lyon pour lui témoigner leur soutien. **Seule manquera son épouse**. Avant d'être emportée par une rupture d'anévrisme en septembre dernier, Sylvie a toujours été à ses côtés pour l'épauler. Infirmière, elle a eu les bons réflexes au moment de l'intoxication. « **Elle m'a sauvé la vie**. » Sans elle, il aurait abandonné les poursuites. « À chaque fois que je doutais, elle me disait que j'avais voulu me battre et qu'il fallait assumer. » Désormais, c'est aussi pour elle qu'il repart au combat.

Pour elle et pour tous les collègues agriculteurs qui se battent contre la maladie. Ceux, comme lui, qui se qualifiaient d'« agri-manageurs » et ne voulaient pas entendre parler du terme « paysan ». Ceux qui pilotaient des propriétés de plusieurs centaines d'hectares, croyant à l'agriculture intensive et aux pesticides dans le confort de leurs super-tracteurs. Ceux qui désormais réduisent leur armoire à pharmacie pour tendre, comme lui, vers le bio.

## **Création de Phyto-Victimes**

C'est pour eux que Paul François a fondé Phyto-Victimes en 2011. L'association qui emploie quatre personnes a été contactée par **près d'un millier d'agriculteurs et a suivi 400 dossiers**. Car son histoire n'est pas que le combat d'un homme, mais s'inscrit dans **une lutte collective**.

C'est donc pour tous qu'il s'est investi pour défendre la mise en place d'un **fonds d'indemnisation des victimes de pesticides**. Fonds approuvé par un vote du Sénat, auquel appartenait Didier Guillaume avant d'entrer au gouvernement. « Qu'il nous montre la logique de son vote maintenant qu'il est ministre de l'Agriculture ». Mais **le projet de loi, retoqué par l'Assemblée en première lecture**, n'a même pas été débattu la semaine dernière. La commission des affaires sociales l'avait pourtant déjà vidé de sa substance quelques jours plus tôt.

"Une fois de plus les politiques montrent leur décalage avec la réalité du terrain et leur manque de courage en général. Le gouvernement n'arrive même pas à mettre ce fonds en place. **Aucun gouvernement n'arrive à toucher au lobby des pesticides**. La société civile et la justice vont plus vite que ces gens-là. Je suis très déçu par le président Macron. Il est capable de recadrer un général cinq étoiles le 14 juillet, mais devant le lobby des pesticides, il se met à genoux. C'est donc à la société civile de faire bouger les choses. "

*(1) Bien que racheté par Bayer en juin, Monsanto comparaitra mercredi. Contacté par « Sud Ouest », le groupe se dit « attaché à une juste compréhension des situations. L'utilisation de produits phytosanitaires ne présente pas de risque pour la santé lorsque ceux-ci sont utilisés dans les*

conditions d'emploi définies dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché. Ces produits, très utiles pour les agriculteurs, font partie de ceux dont l'évaluation et la commercialisation sont les plus strictement encadrés dans le monde. »

\*\*\*\*\*

- **Le soutien de Nicolas Hulot**



Nicolas Hulot et Paul François© Photo

*Archives Anne Lacaud*

Nicolas Hulot ne devrait pas figurer parmi les soutiens qui entoureront Paul François demain après-midi à Lyon. Mais les **deux hommes sont régulièrement en contact**. Une amitié née en 2014, quand le céréalier charentais a choisi celui qui n'était pas encore ministre de la Transition écologique pour lui remettre la Légion d'honneur. « S'il perdait ce nouveau procès, [ce serait évidemment une humiliation pour toutes les victimes](#) », estime Nicolas Hulot dans un entretien paru dans le « Journal du Dimanche ».

L'ancien ministre y déplorait « **l'indulgence dont bénéficie Monsanto** : toutes les portes lui sont ouvertes dans la plupart des institutions ». Il y apprenait également avoir été informé que la firme avait demandé à une officine belge de s'occuper de sa réputation ». Ce que dément l'entreprise rachetée par Bayer en juin.